



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09  
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 16 avril 2018*

Communiqué de presse

## **Les mesures du Plan cantonal action alcool cibleront l'ivresse ponctuelle, la dépendance et la consommation chronique**

*Le Plan cantonal action alcool (PCAA) définit les priorités 2018-2021. L'ivresse ponctuelle, la dépendance ainsi que la consommation chronique d'alcool figurent parmi les problématiques prioritaires qui nécessitent des mesures ad hoc.*

Priorité de santé publique mentionnée dans la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention, la lutte contre la consommation problématique d'alcool et les mesures ad hoc sont détaillées dans le PCAA. Celui-ci, fruit d'une large démarche participative est mis en consultation dès aujourd'hui. Car la consommation problématique d'alcool a une incidence directe sur la santé et la vie des personnes concernées et de leur entourage. Ainsi, en Suisse, on estime qu'un décès sur 12 chez les 15-74 ans était lié à l'alcool et sa consommation problématique génère un coût de 4.2 milliards de francs par année pour la collectivité<sup>1</sup>. Comme le mentionne Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat en charge de la santé, « les gens ne sont pas tous égaux face à la consommation d'alcool ». Certaines personnes sont plus vulnérables, pour diverses raisons, à divers moments de leur vie.

### **Produire un impact durable sur la santé**

L'alcool n'est donc pas un bien de consommation ordinaire et l'objectif du PCAA est de générer, avec des mesures spécifiques, un impact durable sur la santé de la population du canton. Trois problématiques sont ainsi jugées prioritaires par le canton : les ivresses ponctuelles, la dépendance, ainsi que la consommation chronique d'alcool. Les quatre autres problématiques pour lesquelles il est jugé nécessaire d'intervenir sont l'alcool au volant, la consommation d'alcool durant la grossesse ou la période d'allaitement, l'alcool et la vie professionnelle ainsi que l'interaction entre la consommation d'alcool et la médication.

Le travail de recensement entrepris pour développer le PCAA le montre : un nombre élevé de mesures sont actuellement mises en œuvre dans le canton de Fribourg. Il s'agit de les valoriser, de les coordonner et de les compléter par différentes mesures structurelles ou comportementales répondant aux évidences scientifiques. En ce qui concerne les groupes-cibles, l'analyse montre notamment qu'il faut systématiser la détection précoce dans les milieux socio-éducatifs et sportifs et renforcer la détection précoce dans le domaine du travail, les outils existants étant trop peu connus des employeurs et employeuses. Les interventions brèves dans le domaine médical, comme les formations des médecins devraient également être systématisées.

## **Agir sur le contexte de consommation**

Agir sur les comportements par des mesures de prévention ne suffit pas, même si cela reste important. Le PCAA prévoit en parallèle d'y associer des mesures dites structurelles qui ont un impact sur le contexte de la consommation en renforcement de « ce qui se fait déjà », en particulier en agissant de manière plus ciblée sur l'accessibilité de l'alcool, qui a une incidence sur la consommation problématique. Ainsi, des achats-tests sont prévus, complétés d'une extension des formations à l'intention du personnel de vente. Ils permettront, selon les résultats, de développer des mesures ciblées en accord avec les lieux de vente, comme cela s'est fait pour le tabac.

Toujours en lien avec l'accessibilité de l'alcool, les possibilités de renforcement des dispositions légales existantes au niveau cantonal quant à la promotion des boissons alcooliques seront étudiées.

D'autres mesures s'adressent, elles, à divers groupes cibles considérés comme vulnérables. On peut citer en exemple des actions menées auprès de jeunes adultes hospitalisé-e-s pour intoxication alcoolique ou encore auprès de personnes de plus de 50 ans avec consommation chronique.

Le PCAA a l'avantage de s'appuyer sur une forte expérience en matière de politique de l'alcool et sur des mesures ayant en grande partie déjà fait leurs preuves. Sa mise en œuvre coûtera 489'000 francs pour 4 ans. Il fera ensuite l'objet d'une évaluation.

<sup>1</sup> Source: étude publiée en mars 2014 intitulée « *Coûts liés à l'alcool en Suisse* » (Fischer, B. et al., Polynomics, 2014 : *Coûts liés à l'alcool en Suisse*, Rapport final établi sur ordre de l'Office fédéral de la santé publique, Contrat no. 12.00466)

## **Contact**

—

**DSAS**, Fabienne Plancherel, Déléguée à la promotion de la santé et à la prévention, T +41 26 305 29 36 (11h00-12h00)  
DSAS, Nicolas Dietrich, Délégué aux addictions, T + 41 26 305 79 95 (14h00-15h00)

## **Communication**

—

**DSAS**, Claudia Lauper, Secrétaire générale adjointe, M +41 79 347 51 38